

Mobilité Electrique

dans les Alpes-de-Haute-Provence



Acteur de la transition énergétique, le SDE04 a déployé un réseau de 74 bornes publiques de recharge pour véhicules électriques et hybrides (Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques - IRVE).



QUEL EST L'OBJECTIF DE CE DÉPLOIEMENT ?

Ce déploiement inscrit notre département dans les évolutions majeures que nous connaissons en matière de transition énergétique. A court et moyen terme, ce réseau permet également de rendre un service accru à nos communes et à leurs populations mais également de renforcer l'attractivité de nos territoires.

Le SDE04 a délégué l'exploitation à l'entreprise Easy Charge en 2020 pour une durée de 8 ans.

Le SDE04 garde la propriété du réseau d'IRVE et assure la cohérence de son évolution par la réalisation d'un schéma directeur.

74
bornes sur le département

11
rapides

63
accélérées



OSEZ LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE ! Un réseau pour tous et partout

- Des bornes de recharge accessibles 7 jours/7, 24h/24, quel que soit votre véhicule
- Un réseau ouvert aux abonnés d'autres opérateurs
- Un accès simple avec ou sans abonnement

Un service performant

- Une application smartphone qui permet la localisation des bornes (caractéristiques et sa disponibilité en temps réel) la réservation...
- Des bornes connectées à un central de supervision pour un fonctionnement continu et fiable
- Une utilisation simple (paiement par badge ou carte bancaire...)



QUELS TYPES DE BORNES ?



Accélérée



Rapide

LE RÉSEAU EBORN

Le réseau interdépartemental de recharge électrique eborn regroupe 11 syndicats d'énergie du sud est de la France. Il propose ainsi à plus de 1200 abonnés et aux autres usagers un seul et même service de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables composé de bornes accélérées et rapides.

Le SDE04 en est membre depuis 2018.

CARTE DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL



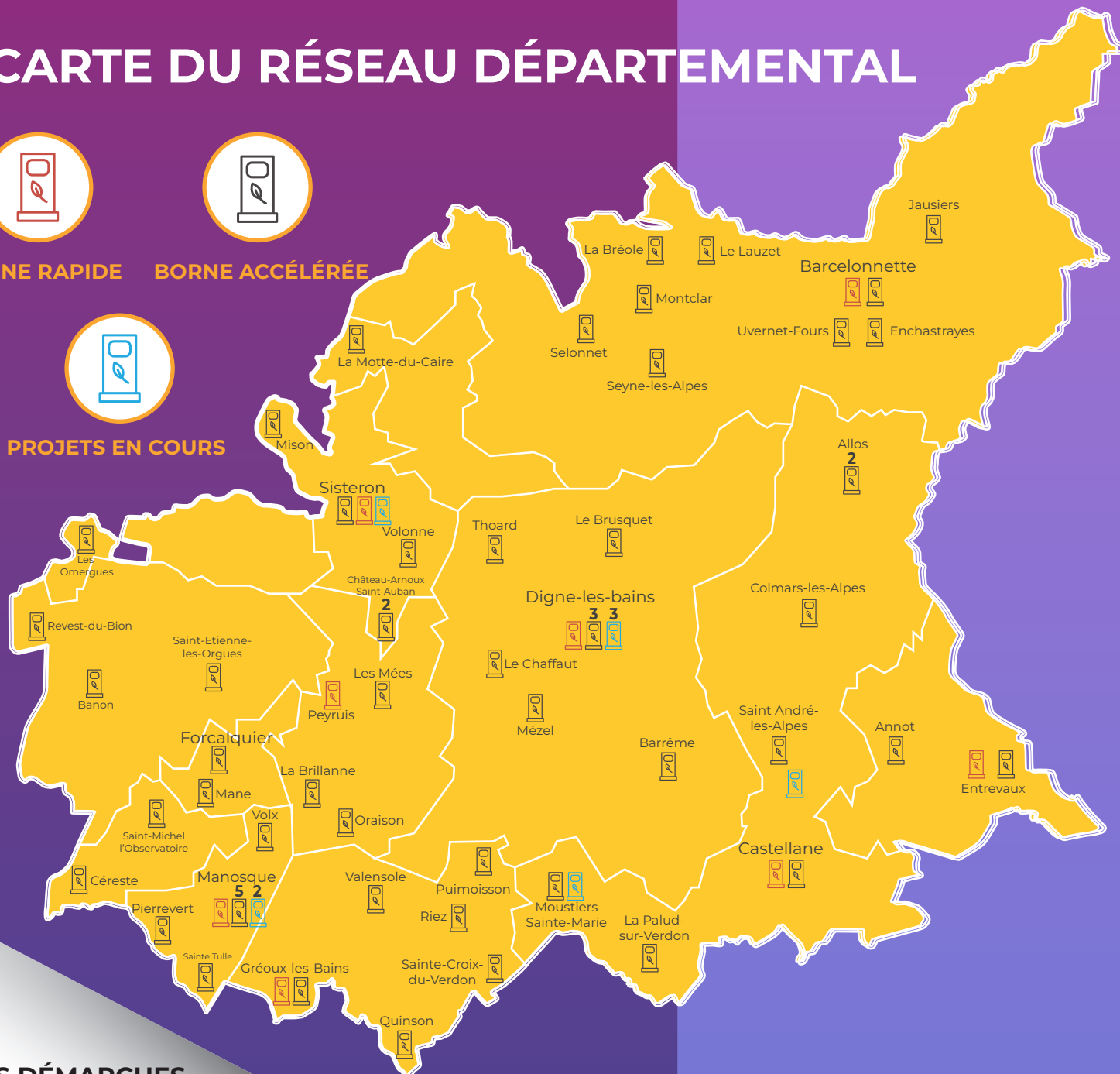
BORNE RAPIDE



BORNE ACCÉLÉRÉE



PROJETS EN COURS



VOS DÉMARCHES

Vous souhaitez faire installer une borne sur votre territoire ?

- ⌚ La commune doit préalablement transférer sa compétence au SDE04 par délibération
- ⌚ Sur demande, le SDE04 transmet les modèles des documents précisant les conditions administratives, techniques et financières
- ⌚ La commune exprime son besoin (volonté d'une borne, lieu d'implantation, usages pressentis)
- ⌚ Le SDE04 valide la demande le cas échéant. Attention : le transfert de compétence ne vaut pas automaticité de l'installation d'une borne de recharge sur la commune concernée



PENSEZ-Y !

Une borne IRVE du réseau eborn est déjà installée sur le territoire de votre commune. N'hésitez pas à solliciter le SDE04 pour la gestion d'éventuels dysfonctionnements ou pour de simples conseils.

Contact

m.moreau@sde04.fr

04 86 49 00 16 / 07 48 75 40 16

www.sde04.fr



@SYNDICATDENERGIE04